

Pour une gouvernance foncière apte à diminuer la vulnérabilité des communautés humaines aux feux de forêts et incendies urbains

Francis Roy (Canada)

Key words: Risk management

SUMMARY

Les catastrophes majeures vécues ces dernières années démontrent le caractère inéluctable du changement climatique et de ses impacts sur les milieux de vie humains. Les ouragans sont, année après année, toujours plus destructeurs et meurtriers, leur saison de prédilection s'étend de même que leur extension spatiale. Il en est de même des feux de forêts qui, de plus en plus, détruisent non seulement de grandes superficies forestières, mais aussi, de plus en plus, des communautés et établissements humains. Ces cas d'incendies hors de contrôle provoquent des destructions et des évacuations urbaines (Los Angeles, Jasper, Fort McMurray) se répétant avec une fréquence accrue. En y regardant de près, on constate que ces événements posent un problème d'aménagement du territoire devenu incontournable: comment faut-il planifier l'organisation spatiale et l'usage du sol afin de rendre les communautés moins vulnérables aux catastrophes. Un constat semble poindre à l'horizon: les communautés forestières mais aussi les milieux fortement urbanisés sont aménagés sans trop prendre en considération de l'importante quantité de carburant / combustible naturels (arbres, arbustes, sols, biomasses, ...) présent à proximité ce qui constitue dans les conditions climatiques actuelles une menace constante. □ Ainsi, il devient urgent d'entreprendre une réflexion visant à bonifier les pratiques de la gouvernance foncière afin de diminuer la vulnérabilité d'ensemble des communautés à la destruction par le feu et à augmenter la résilience individuelle des résidants et de leurs immeubles respectifs. Une telle réflexion doit aussi compter sur la contribution d'expertises en foresterie, en biologie, en aménagement paysager, en sécurité civile... On peut d'ores et déjà penser à de nouvelles directives et orientations d'aménagement du territoire allant en ce sens, et à des obligations individuelles applicables à chaque propriétaire foncier. Les perspectives offertes par le concept de la sobriété foncière et par la diminution de l'artificialisation des sols doivent ainsi être explorées afin de réduire l'ampleur des drames vécus récemment, et qui risquent fortement de se reproduire à court terme.

Pour une gouvernance foncière apte à diminuer la vulnérabilité des communautés humaines aux feux de forêts et incendies urbains (13475)
Francis Roy (Canada)

FIG Working Week 2025
Collaboration, Innovation and Resilience: Championing a Digital Generation
Brisbane, Australia, 6–10 April 2025